
Divers dons patriotiques, lors de la séance du 25 février 1790

Nicolas Robert de Cocherel, Jean Paul Marie Anne Latyl

Citer ce document / Cite this document :

Cocherel Nicolas Robert de, Latyl Jean Paul Marie Anne. Divers dons patriotiques, lors de la séance du 25 février 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 698;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5844_t1_0698_0000_7

Fichier pdf généré le 10/07/2020

annonce que c'est avec les transports de la reconnaissance et de l'admiration que les habitants ont entendu au prône la lecture de la sublime et touchante adresse aux Français.

Adresse des jeunes citoyens volontaires de la ville de Dijon; ils supplient l'Assemblée de les assujettir au même régime que les milices nationales.

Adresse des habitants de la ville de Sedan, qui, en rappelant que cette ville est la patrie de Turenne, regrettent le trop long silence que leurs précédents administrateurs leur ont fait garder dans des circonstances si intéressantes pour tous les Français; ils se félicitent de ce qu'ils ont au moins l'avantage que leur adhésion et leur félicitation portent sur un ouvrage qui mérite la vénération des peuples, et touche au terme de sa perfection.

Adresse de la municipalité de Nogent-le-Rotrou; elle supplie l'Assemblée d'agréer que M. Margonne, élu maire de cette ville, suspende pour quelques jours les travaux qui l'occupent à l'Assemblée nationale, pour venir présider leurs premières opérations, et y développer, dans des moments si précieux, les principes régénérateurs et politiques qu'il a puisés au milieu des représentants de la nation.

Adresse de la paroisse de Ponthumé, près de Châtellerault, et don patriotique de la contribution des privilégiés pour les six derniers mois 1789.

Le curé de cette paroisse, élu maire, a prévenu les décrets de l'Assemblée, en lisant au prône le discours du roi prononcé dans la séance du 4, et l'adresse de l'Assemblée aux Français; il offre en don patriotique une somme de 150 livres.

Adresse du conseil général des membres de la commune de Saint-Hippolyte en Languedoc, qui annoncent que le calme le plus satisfaisant a régné pendant la formation de sa nouvelle municipalité, que les ministres de la religion catholique et protestante ont fait à leurs ouailles respectives la lecture du discours du roi, et que le même jour toutes les rues ont été illuminées par un mouvement d'allégresse générale.

Adresse de félicitation de la commune de Charleville, sur l'adhésion du roi à la constitution, avec déclaration que les habitants prêtent le serment à la constitution, et que placés sur la frontière du royaume, leur milice nationale, prête à donner des preuves de sa valeur, éloignera les ennemis de la félicité publique, et qu'ils ne parviendront à l'Assemblée nationale, qu'en marchant sur les corps de ses gardes nationales, et sur les cendres de ses habitations.

Adresse de félicitation des citoyens actifs de la ville de Rugles en Normandie, offrant à la patrie la somme de 345 livres 11 s. 9 d. résultant de l'imposition des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789, et le sacrifice de leurs biens, de leur vie même, pour maintenir la constitution, et faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale.

A cette adresse est jointe copie du procès-verbal de l'élection des nouveaux officiers municipaux de la même ville.

Don patriotique de la maison de M. le duc de Penthièvre, de la somme de 3,000 livres, présenté par M. Delaisse, capitaine garde-côte, l'un de ses secrétaires.

M. l'abbé Latyl fait, au nom de MM. de l'Oratoire, professeurs de l'école royale de Juilly, un

don patriotique de 500 livres en argent, et de plusieurs paires de boucles et autres pièces d'argenterie.

Il dépose aussi sur le bureau le procès-verbal de la prestation du serment civique par les habitants de Montmorency.

M. de Cocherel, député de Saint-Domingue, annonce à l'Assemblée que les habitants des Cayes, île Saint-Domingue, lui ont adressé une somme de 4,400 livres, qu'ils destinent au soulagement des femmes et des enfants de ceux qui ont péri dans l'attaque et la prise de la Bastille; il prie l'Assemblée de trouver bon que cette somme soit déposée entre les mains de M. le maire de Paris. L'Assemblée adopte cet avis, et témoigne combien elle est satisfaite de la générosité des colons.

Une députation de la commune de Paris (M. l'abbé Millot portant la parole) supplie l'Assemblée d'étendre aux juifs domiciliés dans Paris le décret qui a déclaré citoyens actifs les juifs connus sous la dénomination de *portugais, espagnols et avignonuais*.

M. le Président. L'Assemblée nationale s'est fait un devoir sacré de rendre à tous les hommes leurs droits; elle a décrété les conditions nécessaires pour être citoyen actif: c'est dans cet esprit, c'est en se rapprochant de ces conditions qu'elle examinera, dans sa justice, les raisons que vous exposez d'une manière si touchante en faveur des juifs. L'Assemblée nationale vous invite à assister à sa séance.

Une députation de l'armée patriotique bordelaise est admise à la barre. — Nosseigneurs, les citoyens de Bordeaux ne furent pas plus tôt instruits des périls qui vous menaçaient et des projets formés contre la constitution dont vous posiez les premiers fondements, qu'ils se réunirent tous, sans distinction d'état, de rang, de condition, et s'armèrent pour vous défendre et maintenir votre ouvrage. Les yeux fixés sur vos glorieux travaux, ils n'en mesurèrent l'étendue que pour mieux secondar vos efforts. Toujours prêts à donner leur vie pour les intérêts de la nation et de son roi, leur confiance en votre sagesse est égale à leur respect pour vos décrets. En vous offrant l'hommage de sa reconnaissance, en renouvelant à la loi et au vertueux monarque, restaurateur de la liberté française, le serment de sa fidélité, l'armée patriotique bordelaise vient déposer ses alarmes dans votre sein. Le vœu unanime de cette grande cité ne peut vous être présenté d'une manière plus solennelle... Quelques écrivains ont manifesté des opinions erronées sur la traite et la servitude des noirs. D'autres ont hasardé sur notre commerce d'Amérique des idées aussi funestes pour la métropole que pour les colonies.

Ardents à profiter de tout ce qui peut favoriser leurs coupables projets, les ennemis du bien public ont propagé ces systèmes dangereux, et soudain nous avons vu tarir les sources du crédit et de la prospérité... C'est une vérité démontrée aux yeux des politiques les moins instruits, que les colonies ne peuvent subsister sans la conservation de la servitude et de la traite. Il est également démontré que le commerce de la France serait anéanti si les colonies cessaient d'exister pour elle, et pour elle seule. Or le commerce est l'agent nécessaire de la marine, de l'agriculture et des arts. Ces grands objets de l'économie politique